



LIGUE DE PICARDIE DE VOLLEY-BALL COMITE DIRECTEUR

**Réunion du 26 janvier
à Grandfresnoy**

- Présent(e)s :** Mme Viviane VANHERPE
Messieurs Frédéric DUBOIS - Bernard COUILLET - Jean-Luc DERESMES -
Jean-Louis VANHERPE - Hugues POIRIER – David DECROUY
- Invités :** M. Christophe LEVEL
- Excusé(e)s :** M. Frédéric BRINGAND - Jacques MINTROT

1/ Approbation du PV n°3 du Comité

Le compte rendu de la réunion du 6 décembre est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du PV CRA n°2

Le compte rendu de la réunion CRA du 20 janvier est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation des PV n°11 à 16 de la CRS

Les PV n°11 à 15 sont approuvés à l'unanimité. Le PV n°16 est approuvé avec le retrait de l'amende pour le forfait des Minimes masculins d'ALMVB2 (fait suite au vœu n°10 adopté lors de l'AG du 18 juin 2011 à Albert).

4/ Triple sur classement

Les dossiers triple sur classement ont été envoyés aux clubs, nous rappelons que la démarche est de permettre aux minimes filles et garçons d'évoluer dans les championnats départementaux (contre des seniors) et aux minimes filles d'évoluer dans le championnat régional 2.

A ce jour trois triples sur classement régionaux sont validés et les licences précisent ce triple sur classement régional. TS Régional

5/ Règlementation Coupe de Picardie / triple sur classement

- Lorsqu'une joueuse de catégorie minime est engagée dans une équipe de juniors et que cette équipe rencontre des seniors, la joueuse minime ne peut participer à la rencontre. En cas de triple surclassement de la minime, elle est limitée à des matchs de niveau R2F maximum.
- Lors des engagements des équipes composées avec des jeunes évoluant dans des championnats seniors, les clubs doivent préciser dans quel niveau ils jouent.
- La Coupe était prévue avec des poules de 3, les indemnités d'arbitrage ont donc été calculées sur cette base. Mais il s'est avéré qu'il y a eu des tournois à 4 équipes, la CRA regrette que l'information sur les indemnités n'ont pas été passée avec les calendriers. En effet, lors des tournois à 4, le club doit fournir un marqueur qui n'est pas indemnisé.

6/ Devoirs d'accueil et de formation : Clubs en défaut

Des clubs sont encore en défaut pour les obligations de jeunes, les courriers de rappel ont été envoyés. Compiègne est le club le plus en défaut, il lui manque toujours 35 points pour être à jour de ses obligations jeunes.

7/ Dossiers validation école de volley

Ces dossiers sont joints au présent compte rendu et permettront aux clubs de solliciter la validation des écoles de volley dans le respect des règlements fédéraux.

8/ Problème du forfait des minimes filles de Compiègne

La question a été débattue lors de l'approbation des PV sportif. Le Comité confirme le forfait de Compiègne en minime filles cité sur le PV n°13.

9/ Perspectives pour l'avenir de la ligue

Le Président rappelle que nous sommes dans une année d'élection et que par conséquent, il faut que les clubs ne perdent pas de vue que le bureau est à renouveler. Une partie des membres actuellement en poste ne renouvellerons pas leurs mandats.

Les clubs doivent dès maintenant prévoir leurs remplacements.

Le président demande aussi aux membres de prévoir l'évolution des règlements si besoin est.

10/ Trésorerie : paiement des clubs et point divers

La trésorière fait le point sur la trésorerie :

- Il reste des factures de la saison 2010-2011 impayées, Arsy et Beauvais.
- Villers doit encore la facture de juillet.
- La ligue a fait l'objet d'un redressement URSSAF avec un rappel sur 3 ans, la facture s'élève à 1500,00€.
- Le contrat auto-mission de la MAIF a été résilié car la ligue est également couverte par la FFVB. La somme ainsi économisée s'élève à 1000,00€.

La trésorière nous fait par également d'un différent avec le trésorier du club de Senlis qui conteste des factures et la façon dont celles-ci sont lui sont communiquées.

11/ Questions diverses

- Il est rappelé que les dirigeants qui changent de clubs sont assujettis également à la mutation.
- Un point est fait sur les licences, il n'y a pas de problème rencontré. Nous avons actuellement 1879 licences, soit +7 en comparaison à la même date pour la saison passée. Il est constaté une augmentation chez les féminines. En effet un recul important est perçu chez les masculins (-132 en senior et -18 en juniors) Voir PV CRSR
- Les prochaines réunions du Comité Directeur auront lieu :
 - le 23 février (si le besoin s'en fait sentir pour la mise en place des secondes phases seniors)
 - le 13 mars 2012
 - le 15 mai 2012
 - Il est rappelé que l'AG aura lieu samedi 16 juin dans l'Oise. Les clubs désirant recevoir l'AG doivent le faire savoir au Comité Oise qui informera la Ligue du club retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président
M. Frédéric Dubois

Le Secrétaire Général
M. Hugues POIRIER